



Communiqué

Vente régulée de cannabis Le projet CANN-L démarre

Avec l'ouverture des inscriptions et, bientôt, celle du point de vente, le projet pilote lausannois de vente de cannabis à but non lucratif se concrétise. Déjà 200 personnes se sont inscrites pour participer au projet. Le lieu de vente ouvrira au centre-ville pour la fin de l'année. Le projet lausannois propose un modèle complémentaire aux projets pilotes de Berne, Bâle, Zurich et Genève.

«Avec l'ouverture des inscriptions et celle du lieu de vente vers la fin de l'année, c'est un projet majeur du programme de législature de la Municipalité qui se concrétise aujourd'hui», se réjouit Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. Si près de 2'500 personnes ont manifesté leur intérêt sur le site internet du projet, 1'800 d'entre elles sont potentiellement éligibles et ont été progressivement contactées par l'équipe de recherche depuis le 21 septembre 2023. Après une semaine, elles sont déjà 200 à avoir pris rendez-vous pour un premier entretien obligatoire avec l'équipe scientifique du projet. «C'est un signe très positif pour le projet. Nous visons un panel d'au moins 1'200 personnes pour l'étude et pour avoir un réel impact sur le marché illégal » rappelle Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction suisse, qui mène le volet scientifique du projet.

Les participantes et participants doivent répondre aux critères définis par la législation fédérale, notamment résider à Lausanne, être majeures et déjà consommatrices de cannabis. Un entretien préalable d'environ 45 minutes permettra de rappeler le cadre du projet et de confirmer l'éligibilité. Les participantes et participants recevront, après avoir rempli le premier questionnaire de l'étude, une carte personnelle qui permettra d'acheter le cannabis. Elle servira également à justifier de la possession du produit en cas de contrôle par la police. Les mineurs, les femmes enceinte ou allaitant un enfant, ainsi que les personnes incapables de discernement ou atteintes d'une maladie pour laquelle la consommation de cannabis est contre-indiquée ne sont pas admis dans l'essai pilote.

Un lieu de vente au centre-ville

Les produits, issus d'exploitations bios régionales (Vaud, Genève), seront vendus dans un point de vente spécialisé et sans connotation médicale. Son ouverture est prévue pour la fin de l'année à la rue du Maupas 7, avec un habillage des vitrines sobre.

Après l'engagement de la gérante, le recrutement d'autres membres de l'équipe se poursuit. Le personnel formé dispensera des conseils en matière de réduction des risques et de prévention, ainsi que des rappels sur la législation en vigueur. Il pourra également évaluer et orienter les personnes à consommations problématiques dans le réseau d'aide, y compris auprès du médecin référent de l'étude au Service de médecine des addictions du CHUV

Des produits locaux et bio

La culture des plants de cannabis a débuté au mois de juillet dans des exploitations locales bio, pour une récolte au mois d'octobre. Suivra une période de préparation des produits qui se présenteront sous forme d'herbe (marijuana) et de résine (haschich). Ils pourront être achetés dans le cadre des quantités limitées fixées par la législation fédérale et avec un taux maximal de 20% de THC. Ils sont exclusivement destinés à une consommation personnelle et dans la sphère privée.



Clairement orienté vers la protection de la santé, le projet doit aider à mieux comprendre la consommation de cannabis tout en renforçant la prévention et la réduction des risques, notamment auprès des jeunes adultes qui sont les principaux consommateurs de cette substance. Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de la sécurité et de l'économie, « il s'agit de réduire le marché illégal et les nuisances qu'il engendre ».

Le projet de la Ville de Lausanne est prévu sur une durée de quatre ans et demi et se monte à environ 380'000 francs par année. Le Canton contribuera au financement du volet scientifique accompagnant cet essai, avec un montant de 525'000 francs. Le modèle lausannois propose une approche complémentaire à celles des Bâle et Zurich qui ont déjà débuté cette année. L'ensemble de ces projets nourriront les réflexions sur l'évolution de la législation fédérale dans le domaine du cannabis.

Informations et formulaire d'inscription sur : www.cann-l.ch

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction de la sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction suisse, tél. +41 79 859 67 21**

Lausanne, le 3 octobre 2023